



AIDE ET SOINS A DOMICILE

# RAPPORT ANNUEL COMPTES 2003

*Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Zähringerstrasse 15, 3012 Berne;  
tél. 031-300 51 51 ; fax 031-300 51 50 ; e-mail: verband@spitexbe.ch, homepage: www.spitexbe.ch*

## **Sommaire**

<b>Comité et secteurs .....</b>	<b>2</b>
<b>Secrétariat .....</b>	<b>4</b>
<b>Représentation dans d'autres instances.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Le point de vue de la présidente.....</b>	<b>8</b>
<b>2. Exercice 2003 .....</b>	
2.1. Activités de l'association jusqu'à l'AD 2003 .....	9
2.2. Compte-rendus des responsables de secteurs .....	12
2.3. Rapport du secrétariat .....	15
2.4. Rapport de l'Office de contrôle et d'arbitrage (CPC) .....	17
2.5. Commission spécialisée Médiateur bernois pour la vieillesse et les homes .....	17
2.6. L'aide et les soins à domicile aux enfants dans le canton der Berne.....	18
<b>3. Postface personnelle et remerciements du directeur .....</b>	<b>19</b>
<b>4. Comptes annuels 2003 .....</b>	<b>20</b>
Bilan .....	21
Finances .....	22
<b>5. Rapport de vérification.....</b>	<b>24</b>

## **Comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile 2003**

### **Remarque:**

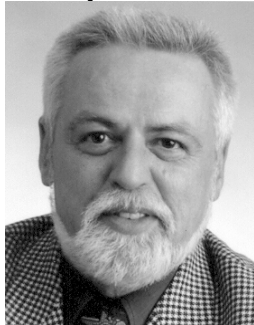
L'ancien comité est resté en fonction dans sa composition de 2002, telle qu'elle est indiquée dans le rapport annuel 2002, jusqu'à l'assemblée des délégués du 19 juin 2003. Pour faciliter les choses, nous vous mentionnons ici le nouveau comité tel qu'il est constitué depuis le 19 juin 2003. Il en va de même pour les secteurs répartis au sein du comité.

### **Présidente:**



Lisa Humbert-Droz, c/o Humbert Gerber Partner  
AG, Case postale 6622, 3001 Berne

### **Vice-président:**



Kurt Hirsbrunner, Distelweg 19, 3012 Berne

### **Membres:**



Rahel Gmür, Gesellschaftsstrasse 31, 3012 Berne



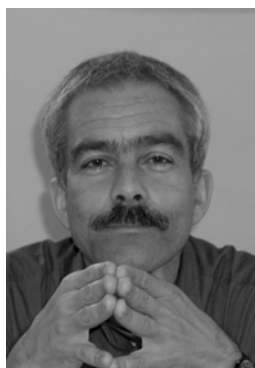
Regula Stähli, Weyermattstrasse 57, 2560 Nidau



Claudine Böhlen, Spitalackerstrasse 25, 3013 Berne



Elisabeth Allemann Theilkäs, Rieglen 15,  
3323 Bärswil



Daniel Kettiger, Postfach 1264, 3401 Burgdorf

### **Secteurs dans le comité: Responsable**

<b>Développement de l'association</b>	Rahel Gmür
<b>Relations avec les membre</b>	Regula Stähli
<b>Relations publiques</b>	Claudine Böhlen
<b>Prestations</b>	Kurt Hirsbrunner
<b>Formation</b>	Elisabeth Allemann Theilkäs
<b>Finances</b>	Daniel Kettiger

**Démissions pour l'AD 2003:**

- Ursula Norton, présidente
- Sylvia Rosat, vice-présidente
- Louise Müller, membre
- Urs Schilt, membre
- Dorothea Schlapbach, membre
- Hans von Rotz, membre

## Secrétariat

Zähringerstrasse 15, 3012 Berne  
No de téléphone 031 300 51 51  
No de fax 031 300 51 50  
E-Mail: verband@spitexbe.ch  
Homepage: www.spitexbe.ch

Directeur:



Piero F. Catani (90 %)

Domaine formation:



Ursula Norton (30 % / jusqu'au 31.12.03)

Secrétariat:



Maria Hofer (80%)



Liselotte McEvoy, assistance bureau  
(env. 20 %)

Collaboration  
spécialisée:



Stephanie Aeby (70%)

Comptabilité:	Hans Knoll (mandat)
Traductions:	- A. Greber-Borel (mandat) - Dominique Gross (mandat)
Conseil juridique:	- Margrit Gilardi (mandat) - Andreas Danzeisen (mandat)
Vérificateurs de comptes:	- Willi Fiechter, caissier ASAD Huttwil (jusqu'à l'AD 2003) - Beat Bieri, caissier ASAD Schüpfen - Rita Zellweger Schnyder, économiste d'entreprise ESCEA, dipl. contrôleur économique, Revisia AG, Aarberg (dès AD 2003)
Vérificateur remplaçant:	Andreas Batt, Pieterlen

## **Représentations de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile dans d'autres instances (dès l'AD du 19.06.03) :**

- |     |   |   |  |
|-----|---|---|--|
| 1)  | Délégués Association suisse des services d'aide et de soins à domicile  | - | 6 délégué-e-s  |
| 2)  | Projet Révision totale du règlement de formation pour l'aide familiale, Groupe de projet et groupe de gestion | - | Ursula Norton (jusqu'au 30.06.03)<br>- Le groupe de gestion a été dissous en juin 2003   |
| 3)  | Projet cantonal « apprentissage social »  | - | Ursula Norton (dans les groupes de travail comité consultatif, formation et organisations du monde du travail)<br>- Dès AD 03 : Kurt Hirsbrunner   |
| 4)  | Commission <i>principe du lieu d'apprentissage</i>  | - | Bernhard Moser   |
| 5)  | Commission <i>champs professionnels</i>   | - | Bernhard Moser   |
| 6)  | Nouvelle systématique de formation  | - | Kurt Hirsbrunner   |
| 7)  | Commission service médiateur pour questions de vieillesse ABIV  | - | Annina Berger  |
| 8)  | Proches soignants   | - | Annina Berger  |
| 9)  | Office de contrôle et d'arbitrage   | - | Président: Walter Krähenmann, avocat<br>- Secrétaire: J. Calcio-Gandino, Oberer Flurweg 48, 3072 Ostermundigen<br>- Claudine Böhlen<br>- Elisabeth Stettler<br>- rempl.: Sigrun Kuhn<br>- 2 représentantes des assureurs-maladie |
| 10) | Association de promotion <i>Kispi</i> (aide et soins à domicile pour enfants)                                 | - | Sylvia Rosat<br>- (dès janvier 04: Kurt Hirsbrunner)   |

### **Groupe de travail internes**

#### **Siégeant dans le groupe central des directrices**

- Regula Stähli
- Piero F. Catani

#### **Groupe de travail «Négociations tarifaires»**

- *Direction dès AD 03: Lisa Humbert-Droz*
- Samuel Bienz, responsable des finances du comité ASAD Lyss
- Urs Gehrig, président ASAD Aeschi-Krattigen
- Herbert Graf, directeur ASAD Neuenegg
- Elisabeth Mazzarol, Assoc. des communes de Berne (ACB), présidente communale
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Silvia Müller (ACB), conseillère communale
- Marcel Rüfenacht, directeur ASAD Berne

- Beat Scheidegger, co-directeur ASAD Thun (jusqu'en automne 03)
- Hanna Schiltknecht, directrice ASAD SPITEX Köniz-Oberbalm
- Rhea Schindler, présidente ASAD Wahlern-Albligen (jusqu'en été 2003)
- Dieter Widmer, (ACB), directeur Alters- u. Versicherungsamt de la ville de Berne
- Christine Wyssmann, directrice ASAD Oberes Emmental
- Regula Stähli, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Piero F. Catani, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

**Délégation de négociations avec santésuisse Berne**

- *Direction dès AD 03: Lisa Humbert-Droz*
- Urs Gehrig
- Marcel Rüfenacht
- Dieter Widmer
- Piero F. Catani

**Commission qualité**  
(jusqu'au 30.10.03)

- *Direction dès AD 03: Kurt Hirsbrunner*
- Hanni Brand, Spitex Saanenland
- Christine Dubach, ASAD Stockhorn
- Alexandra Frey Münger, ASAD Bern
- Madlen Graber, ASAD Affoltern, D.W.
- Susanne Hofer, ASAD Ostermundigen
- Sigrun Kuhn-Hopp, ASAD Langenthal
- Andrea Oberli-Gugger, ASAD Lauperswil
- Madeleine Pauli, ASAD Lyss
- Dorothea Schlapbach, Ass. cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (jusqu'à l'AD 03)
- Stephanie Aeby, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

**Groupe «Prestations de complément»** (jusqu'au 13.11.03)

- *Direction dès AD 03: Kurt Hirsbrunner*
- Dorothee Buchmüller, directrice ASAD Saanenland
- Jan Guillaume, SAP, Office des personnes âgées et handicapées OPAH
- Marianne Hubschmid, directrice ASAD Bürglen
- Susanne Leuenberger-Nussli, conseillère communale, représentante de l'Association des Communes Bernoises ACB
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Bernhard Moser, Co-directeur ASAD Thun
- Theo Rüeegger, administration communale, dept. finances Trubschachen, représentant ACB
- Werner Zaugg, services sociaux Worb, représentant ACB
- Piero Catani, Ass. cant. bernoise ASAD



# 1. Le point de vue de la présidente

Madame, Monsieur,

Avant d'écrire cette introduction, j'ai lu les rapports annuels rédigés par mes collègues du comité, du secrétariat et des groupes de travail. En fait, je n'ai pas besoin d'ajouter de commentaires à leurs explications : la voie dans laquelle l'association s'est engagée depuis l'AD 2003 est définie, les premières mesures ont été prises. Nous avançons.

J'aimerais toutefois faire un commentaire particulier: le comité mis en place lors de l'AD 2003 a trouvé auprès de tous les partenaires une ouverture au dialogue qui n'allait pas obligatoirement de soi et une large disposition à collaborer. Un signe tangible en est la confiance que les représentantes et les représentants de nos organisations-membres ont témoignée au comité de l'association cantonale lors de l'assemblée des délégués extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2003. Cette confiance clairement signifiée nous a d'une part submergés et d'autre part nous a rendus encore plus conscients des attentes auxquelles nous devons répondre. A juste titre. – Les relations avec nos membres ne sont pas seules à s'approfondir de jour en jour ; la qualité de la collaboration avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SVS) s'améliore pour sa part aussi. Nous travaillons ensemble sur les problèmes communs et nous pouvons discuter ouvertement des opinions divergentes dans un climat de respect réciproque. – La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) soutient nos efforts visant à préparer nos organisations à leurs tâches conformément à la politique du 3<sup>e</sup> âge 2005 du canton. Une délégation de notre association a pu personnellement s'entretenir avec le Conseiller d'Etat Samuel Bhend des défis posés à l'aide et aux soins à domicile et des changements et évolutions nécessaires qu'ils entraînent. Nous avons eu plusieurs entretiens avec la SAP et restons constamment en contact. Nous apprécions ces échanges francs et ce soutien. – L'Office fédéral des assurances sociales était et reste toujours à notre disposition pour examiner des questions spécifiques. Il y a cependant partout un soupçon d'amertume : pour nos partenaires il s'agit de l'impossibilité de mener des négociations tarifaires constructives avec santésuisse.

J'adresse encore mes remerciements à chacun. A la présidente qui m'a précédé, Ursula Norton, et aux membres du comité démissionnaires pour l'AD 2003 pour leurs renseignements et informations. A mes collègues du comité, aux collaboratrices et collaborateurs du secrétariat, à l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, aux représentant-e-s de la SAP et de l'OFAS pour leur collaboration, les entretiens qui ont eu lieu, leurs suggestions et recommandations. Mais avant tout je désire remercier les représentant-e-s des organisations-membres pour leur cohésion en sensible progression et leur disponibilité en vue de réaliser avec nous l'avenir de l'aide et des soins à domicile.

**Lisa Humbert-Droz**

## 2. Exercice 2003

### 2.1. Activités de l'association jusqu'à l'AD 2003

#### **Rapport du „groupe de Berthoud“**

Fondée sur l'observation répétée de l'existence d'une insatisfaction grandissante de nombreuses associations d'aide et de soins à domicile bernoises concernant la collaboration avec le comité de l'association cantonale, l'Association d'aide et de soins à domicile de Berthoud a cherché le dialogue avec quelques autres organisations d'aide et de soins à domicile.

Ces entretiens ont révélé qu'une discussion entre les associations intéressées était estimée nécessaire de toute urgence. L'association d'aide et de soins à domicile de Berthoud a alors pris l'initiative de convoquer les associations concernées à Berthoud le 20.11.2001. Lors de cette première rencontre une analyse de la situation actuelle relative aux problèmes en suspens a été établie. Il a été tenté de rassembler les tâches que le comité cantonal devrait remplir, du point de vue des associations présentes, et d'établir sous quelle forme les nouvelles demandes à l'intention des membres du comité devraient être présentées. Finalement, le groupe a décidé d'envoyer au comité cantonal une lettre qui exprimait le souhait que la direction de l'association fasse des propositions d'améliorations en collaboration avec les associations.

En outre, une nouvelle rencontre a été agendée au 7 mars 2002.

Avant même que la lettre mentionnée fut parvenue au comité cantonal, celui-ci avait exprimé par lettre du 19.11.2001 sa stupéfaction quant à la rencontre des associations d'aide et de soins à domicile.

Avant la rencontre du 7 mars 2002, le comité cantonal s'est déclaré d'accord, par lettre du 14 février 2002, de se réunir avec une délégation du „groupe de Berthoud“ pour autant que ce soit avec la participation d'un modérateur externe. Cette rencontre a eu lieu le 26 avril 2002 sous la direction de Dieter Achtnicht, modérateur. Là-dessus a été formé un groupe de travail composé d'une délégation du comité cantonal et du „groupe de Berthoud“.

Ce groupe avait mandat de formuler des profils d'exigences pour les membres du comité. De même devait-il chercher une nouvelle présidente ou un nouveau président ainsi que cinq nouveaux membres du comité à présenter à l'assemblée des délégués 2003.

Sous la direction experte de Dieter Achtnicht, le groupe a établi le cahier des charges pour chacun des sept secteurs ainsi que le profil d'exigences du responsable de secteur (les membres du comité) au cours de plusieurs séances. C'est sur la base de ces documents que les candidates et candidats possibles ont ensuite été cherchés avec précision.

Le „groupe de Berthoud“ a réussi à rassembler un bon team qui a été élu sans problèmes à l'assemblée des délégués du 19 juin 2003 à Ostermundigen et qui a remplacé le comité existant à l'exception d'un membre. Six des sept membres du comité ont démissionné lors de cette assemblée des délégués.

Je voudrais remercier cordialement tous ceux qui ont collaboré à ces changements d'une façon ou d'une autre pour leur engagement et je souhaite aux nouveaux membres du comité beaucoup de satisfactions dans leur fonction.

 **Markus Grimm, Président de l'Association d'aide et de soins à domicile de Berthoud**

### **Journée Aide et soins à domicile 2003**

La journée Aide et soins à domicile s'est déroulée pour la deuxième fois dans le canton de Berne le 3 mai 2003. Nous avons constaté avec plaisir que, en comparaison avec l'année précédente, un nombre plus important d'organisations d'aide et de soins à domicile avait participé à cette journée d'action en faveur de l'aide et des soins à domicile. En outre, les cantons de Soleure, d'Argovie et de Bâle-campagne ont aussi été séduits par l'idée et ont organisé une telle journée. De nombreuses organisations ont présenté leurs prestations à la population locale, occasion pour certaines d'entre elles d'avoir une idée particulière, telle l'Association d'aide et de soins à domicile du Haut Emmental qui a publié un bulletin d'information „Spécial Aide et soins à domicile“ („SPITEXtrablatt“) en format journal. Lors de l'exercice sous rubrique comme en 2002, la collaboration avec les maîtres boulangers du canton a été recherchée. Ainsi a été créé un sac spécifique pour emballer le pain comportant la devise : „L'aide et soins à domicile et le pain : deux nécessités pour le quotidien“. Plusieurs boulangeries ont en outre proposé des articles de boulangerie particuliers spécifiés aide et soins à domicile.

De notre côté nous avons, en tant qu'association cantonale, activement soutenu les organisations d'aide et de soins à domicile. Outre les documents modèle connus concernant les collaborateurs, les clients, les autorités communales ou les membres du Grand Conseil, nous avons rédigé un communiqué de presse relatif à la journée Aide et soins à domicile. De plus, nous avons ajouté à notre assortiment d'articles à vendre des articles publicitaires produits spécialement pour cet événement. En ont fait partie un drapeau en tissu comportant le logo de l'aide et des soins à domicile, des affiches résistant aux intempéries ainsi que le set de pansements très apprécié, que nous avons de nouveau pu proposer à nos membres à un prix avantageux.

Non seulement les médias locaux mais également cantonaux ont publié des articles sur le travail de l'aide et des soins à domicile. Ainsi a paru dans le „Bund“ un article fouillé sur la nouvelle offre de prestations SEOP („Spitalexterne Onkologie-Pflege“ : soins d'oncologie extrahospitaliers) de l'aide et des soins à domicile de Berne.

Sur la base de l'écho favorable rencontré par la deuxième journée Aide et soins à domicile, nos membres et notre comité ont décidé de continuer à l'organiser. Lors d'une conférence nationale des directions, les participants ont décidé d'organiser cette journée à la date de chaque premier samedi de mai, de sorte que les meilleures conditions président à l'établissement d'une tradition de la journée Aide et soins à domicile au plan suisse.

### **Conférence des président-e-s et directrices et directeurs du 2 avril 2003**

Cette conférence a représenté une manifestation interne à l'association d'importance. Les président-e-s et les directrices et directeurs ont discuté de l'avenir de l'aide et des soins à domicile et des tâches les plus importantes de l'association faïtière et de ses membres. Les résultats de cette rencontre déterminent dans une large mesure l'agenda des thèmes qu'aborderont l'aide et les soins à domicile dans un futur proche.

Plus de 200 personnes représentant 91 organisations-membres se sont rendues à la conférence à Berne. L'association cantonale avait convoqué les responsables au niveau stratégique et opérationnel de ses membres pour discuter des tâches à aborder du point de vue de l'association cantonale. Avant la conférence, les organisations ont reçu de brèves informations sur les six thèmes suivants : Standards, prestations de complément, RAI-Home-Care, manuel Finances, loi sur l'aide sociale et régionalisation.

Lors de la conférence, ces thèmes ont une nouvelle fois été brièvement exposés. Ensuite les participants ont travaillé en groupes avec pour objectif de sélectionner les projets que l'association (membres de l'association et direction de l'association) doit aborder ces prochaines années et dans quel ordre de priorité.

Les résultats des groupes de travail ont permis d'établir des priorités claires : à la première place figuraient les standards, suivis par le manuel Finances de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile en deuxième place ; au troisième rang se trouvaient, avec le même nombre de nominations, la régionalisation et le RAI-Home-Care puis, en quatrième place les prestations de complément suivies de la loi sur l'aide sociale. Au niveau de la procédure, les membres ont exprimé le désir de collaborer et d'avoir voix au chapitre.

La forme que doivent prendre les étapes de travail n'a pas encore été clarifiée au cours de la conférence. Lors de sa séance du 5 juin, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a discuté ces résultats et déterminé la suite de la procédure. Ils ont également été pris en compte dans le programme de l'exercice 2003/2004 qui a été présenté aux membres à l'occasion de l'assemblée des délégués du 19 juin 2003.

### **Homepage (site internet)**

Depuis début avril 03 les visiteurs qui s'y intéressent peuvent naviguer sur la nouvelle homepage de notre association. L'ouverture de ce site a été précédée d'une période de travail intensif. En fonction de la décision prise lors de l'AD 2002 à Bienne, nous avons remanié notre homepage et l'avons rendue plus attractive pour les visiteurs. Aujourd'hui les intéressés y trouvent réponse à toutes les questions actuelles concernant l'aide et les soins à domicile. Ils peuvent en outre s'informer au sujet des organisations d'aide et de soins à domicile locales grâce à un moteur de recherche.

Etant donné qu'internet joue un rôle toujours plus primordial dans l'information et la communication, nous avons naturellement également dû informer nos organisations partenaires de ce site d'information. Nous avons par conséquent avisé de l'existence de notre nouveau site tous les hôpitaux, les services sociaux, les paroisses, les cures mais aussi les partenaires de l'aide et des soins à domicile tels que Pro Senectute, Pro Infirmis ou le service de conseil parental. Et pour que cette information ne reste pas lettre morte nous avons créé un autocollant portant l'adresse internet de l'association, celui-ci pouvant être détaché de la lettre et apposé p.ex. sur l'écran du PC.

Voici les avantages du nouveau site internet :

- Les intéressés tels que les proches, les médecins de famille, les hôpitaux ou les assistants sociaux peuvent s'informer rapidement et de manière étendue sur les prestations de l'aide et des soins à domicile en général et sur celles de l'aide et des soins à domicile locaux. Ils y trouvent entre autres l'ensemble des prestations supplémentaires et peuvent au besoin consulter les indications concernant les coûts des prestations d'aide et de soins à domicile et s'informer de qui doit les prendre en charge.
- La rubrique *ASAD sur place*: Grâce à un simple moteur de recherche le visiteur trouve toutes les organisations-membres ainsi que toutes les données importantes relatives à chaque organisation. Ces données sont traitées par les organisations locales.
- Au plan interne: Le domaine „Interna“, auquel seuls les membres de l'association ont accès, a été créé. La direction de l'association a commencé à y mettre à disposition de ses membres des documents importants sous forme de fichiers PDF. Les membres peuvent sous cette rubrique consulter et télécharger les procès-verbaux des assemblées des délégués, les informations sur la qualification minimale ou des documents émanant du canton.

Les quelque 30'000 visites rendues à notre site au cours de l'exercice sous rubrique montrent que notre homepage est très régulièrement consultée et qu'elle correspond par là-même à un besoin de nos partenaires et de nos clients mais également des collaborateurs de l'aide et des soins à domicile.

## **2.2. Compte-rendus des responsables de secteurs**

### **Secteur Développement de l'association**

**Bien des chemins mènent à Rome ; ce qui est important c'est l'objectif poursuivi, c'est-à-dire l'élaboration dans le canton de Berne de structures d'aide et de soins à domicile uniformes et prometteuses pour l'avenir qui tiennent la route et se justifient vis-à-vis de nos pourvoyeurs de fonds, de la Confédération, du Canton, des communes, des assureurs maladie et de la classe politique.**

Au cours du dernier semestre, un groupe de travail a sondé, au travers d'un plan de voyage stratégique à l'intention de l'ensemble du comité, avec quelles ressources, par quelles voies et dans quel horizon temporel le but de l'association, soit de l'aide et des soins à domicile, devait être atteint. Les premières conclusions vous ont été présentées à l'occasion de l'AD extraordinaire.

Des spécialistes disposant d'expérience dans les processus de régionalisation ont été contactés et les suggestions réunies ont été intégrées à l'itinéraire de voyage. Celui-ci a été couché sur papier, il ne nécessite plus que quelques mises au point et sera probablement soumis à la SAP pour examen en mars 2004. En d'autres termes: la demande de budget en vue d'un soutien financier du projet „régionalisation et standards/indicateurs“ se trouve en phase terminale. Pour pouvoir parcourir le chemin cahoteux imposé en restant fixé sur l'objectif, votre soutien constructif est indispensable. Notre nécessaire de voyage doit absolument contenir des instruments importants tels que la confiance réciproque et une ouverture nécessaire aux processus de renouvellement. Ensemble, nous avançons sûrement et plus rapidement vers le but.

Nous avons noué les premiers contacts avec les membres du Conseil national, les assureurs maladie et les autorités, en particulier concernant la question de la révision de la LAMal. La gestion des relations est en phase de structuration et les contacts pris confirment là un considérable besoin d'agir. Ils seront importants dans la préparation du voyage prévu. Un voyage captivant, tourné vers l'avenir nous attend tous, entreprenons-le ensemble!

Je voudrais nous offrir à tous pour le voyage cette citation de Franz Kafka: „Wege entstehen dadurch, dass man sie geht.“ (Les routes existent de par le fait qu'on les emprunte, ndr)

 **Rahel Gmür**

### **Secteur Relations avec les membres**

Depuis juin 2003, nous avons visité différentes organisations. Les contacts entre le comité et nos membres n'ont par le passé pas partout été entretenus avec la même intensité. De ce fait, Rahel Gmür et moi-même avons d'abord rendu visite à une des organisations qui n'avait jusqu'alors jamais été saluée par l'un des membres du comité. Cela a permis de mettre en évidence que le dialogue pouvait éliminer des malentendus et que la confiance réciproque en était raffermie. J'ai aussi été sollicitée pour résoudre des problèmes au sein du service. Le comité n'est en principe pas compétent pour ces problèmes (p.ex. collaborateurs/collaboratrice/comité). Je me suis toutefois à deux reprises informée sur place de la solution prise en considération et suis prête dans de pareils cas à donner mon opinion de manière quasi informelle.

Pour le reste j'ai participé, à la demande des organisations, à des conférences régionales afin de sentir le pouls des régions et de les informer des activités du comité.

A l'avenir je désire étendre encore plus les relations avec nos membres en entretenant d'une part un contact individuel avec nos membres et d'autre part en prenant part aux rencontres.

J'aimerais tout particulièrement stimuler la collaboration dans la perspective de la régionalisation.

 **Regula Stähli**

## **Secteur Relations publiques**

### **Les objectifs**

Lors de la retraite du nouveau comité, le 6 septembre 2003, les objectifs stratégiques dans le domaine des relations publiques ont été redéfinis. La situation actuelle de la politique de la santé exige une position renforcée de l'association cantonale. Les objectifs suivants ont été établis:

- Informer le grand public et tous nos partenaires de l'importance et des intérêts au cœur de l'aide et des soins à domicile, soigner l'image de l'aide et des soins à domicile.
- Pratiquer un lobbying précis, là où tombent les décisions concernant le financement de l'aide et des soins à domicile, c.à.d. auprès des membres de la classe politique au niveau communal, cantonal et fédéral. Le travail de lobbying complète la diffusion du bulletin „Actuel Aide et soins à domicile“, qui s'adresse directement sous forme écrite aux preneurs de décisions.
- Garantir une information constante et transparente de l'association au plan interne. Les instruments principaux à cet effet restent le bulletin de l'association paraissant quatre fois par an „Spitex Focus“, notre site internet (tous deux en langues allemande et française) ainsi que les contacts par courriels (e-mails) avec nos membres.
- Collaborer de manière renforcée avec notre association faitière suisse en visant à soigner l'image de l'aide et des soins à domicile.

### **L'activité**

La journée Aide et soins à domicile qui a eu lieu pour la deuxième fois en mai en collaboration avec nos organisations-membres locales a enregistré un nouveau succès et s'est une nouvelle fois révélée efficace auprès du public (voir p.10).

L'élection de la nouvelle présidente et des nouveaux membres du comité par l'assemblée des délégués du 19 juin 2003 a été transmise aux médias par communiqué de presse.

L'association cantonale a pris part à une consultation relative à un nouveau concept de communication élaboré par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SVS) et l'a accueilli favorablement sur le principe.

Au cours de l'exercice sous rubrique a été décidée l'actualisation de l'ancien prospectus contenant de brèves informations sur l'aide et les soins à domicile, ses offres et ses points de contact. Celui-ci s'adresse en priorité aux clientes et aux clients.

L'été dernier, l'association cantonale a pris connaissance avec étonnement d'une action „affiches“ et du nouveau prospectus de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile. Par lettre du 20 août 2003 aussi bien que de vive voix notre présidente a fait état auprès de l'association suisse de lacunes au niveau du procédé et du contenu. L'association cantonale attend à l'avenir de l'association suisse que ses membres soient impliqués en temps utile dans le processus de formulation de produits de l'association suisse. En ce qui concerne le contenu de ces affiches et prospectus ils dégagent, de l'avis de l'association cantonale, une ambiance rétro et conforte de faux clichés.

 **Claudine Böhlen**

## Secteur Prestations de complément

Le groupe de travail Prestations de complément a tenu plusieurs séances au cours de l'année écoulée. Et le 16 septembre 2003 les descriptions des „prestations de complément“ ont été soumises à un dernier contrôle et les toutes dernières corrections ont été faites. La suite de la procédure concernant le groupe de travail et les documents qu'il a élaborés a été discutée à l'occasion de la séance du 13 novembre.

J'ai vécu cette période jusqu'à la dernière séance du groupe de travail comme un temps de mise au courant. De cette façon j'ai pu me rendre compte des thèmes qui sont traités et m'imaginer la suite que devrait prendre la procédure. J'ai constaté qu'une grosse somme de travail de valeur, accompli avec compétence avait été fournie dans les groupes de travail. Cependant, le but poursuivi à travers ces travaux ne m'était pas clair ; il me manquait un fil rouge. Au cours de cette phase d'analyse les nombreux entretiens avec mes collègues du comité mais également avec d'autres personnes actives au sein de l'aide et des soins à domicile m'ont été très utiles. C'est pourquoi, à cette séance, j'ai alors pu expliquer notre idée de projet:

- Elaboration de standards globaux pour tous les domaines de l'aide et des soins à domicile. Cela signifie concrètement que, conçu en collaboration avec la base et tous nos autres partenaires importants, un manuel doit voir le jour qui contienne les exigences minimales pour toutes les organisations d'aide et de soins à domicile du canton de Berne.

Les détails et décisions concernant la suite de la procédure dans le groupe de travail ont été commentés dans le n° 4/03 du „Spitex Focus“ de décembre 2003.

### Séance commission qualité

Le 30 octobre s'est réunie pour la dernière fois la commission qualité. Il s'agissait pour moi à la fois de la première et de la dernière séance au sein de cette commission. Elle s'est dissoute à l'unanimité pour les mêmes raisons qu'évoquées dans le paragraphe ci-avant.

### Perspectives

Si je ne pouvais pas émettre des perspectives, ma première période dans le comité aurait paru, compte tenu de la suppression des deux groupes de travail, un peu trop destructrice. Et pourtant, le travail continue et à plein régime. En ce moment, nous travaillons de manière intensive aux projets „Standards et indicateurs“ et „Régionalisation“. Nous sommes en train d'élaborer la définition, les objectifs et le déroulement de ces projets. Très bientôt les organisations d'aide et de soins à domicile seront sollicitées. Il s'agira de former des groupes de travail composés de personnalités motivées, engagées et innovatrices qui nous soutiendront activement dans la mise en oeuvre des projets. Vous verrez, beaucoup de travail nous attend tous ! Vous recevrez de plus amples informations sur ces projets lors de l'assemblée des délégués du 28 avril 2004 à Thoune.

J'aimerais remercier tous les participants de leur collaboration constructive au sein des groupes de travail et me réjouis de la réalisation en commun de nos projets-clé.

 **Kurt Hirsbrunner**

## Secteur Formation

La Direction de l'éducation publique du canton de Berne prépare l'apprentissage social pour l'automne 2005. Sa mise en oeuvre se calque sur le règlement suisse. Elle est issue des formations jusqu'alors existantes d'aide familiale et d'accompagnement des personnes âgées auxquelles s'ajoute désormais l'accompagnement des personnes handicapées. Cet apprentissage de trois ans est une offre pour les jeunes (sortis de la scolarité obligatoire). Les adultes se verront proposer une formation raccourcie de deux ans en cours d'emploi. L'apprentissage social sera sanctionné par un certificat fédéral de capacité.

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile collabore activement à la mise sur pied de l'apprentissage social. Ursula Norton faisait partie des groupes de travail „Comité consultatif“, „Formation“ et „Organisations du monde du travail“. Bernhard Moser, directeur de l'aide et des soins à domicile de Thoune a été mandaté par l'association pour collaborer aux travaux de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale dans le cadre de la nouvelle profession d'assistant-e en soins et santé communautaire.

 **Elisabeth Allemann Theilkäs**

## Secteur Finances

Dans le domaine des finances, le nouveau comité s'est donné pour but d'établir une complète transparence, ce qui doit en particulier être atteint

- en aménageant une vue d'ensemble sur les besoins et la provenance des moyens financiers au moyen d'un plan financier pluriannuel;
- en établissant un budget concordant avec la planification, authentique et proche de la réalité;
- en s'en tenant au budget.

Le 19 juin l'assemblée des délégués a décidé provisoirement de ne pas voter de budget pour l'année 2004. Simultanément, elle a chargé le comité de présenter un budget et un plan financier pluriannuel lors d'une assemblée des délégués extraordinaire à tenir en fin d'année. Cette tâche représentait un immense défi pour le comité car le budget et le plan financier pluriannuel devaient être mis sur pied parallèlement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie et à la mise en oeuvre des premières mesures sous forte pression étant donné l'espace temps limité d'août à mi-octobre. Le budget a été présenté à l'assemblée des délégués extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre pour la première fois en montrant tous les comptes de la comptabilité. L'accroissement des activités planifiée a entraîné une augmentation de la cotisation de membres à Fr. 452'695.- pour l'année 2004 contre Fr. 342'700.- en 2003.

Le fait que, dès 2007, les subventions fédérales de l'ordre de Fr. 200'000.-, qui représentent un quart des produits de l'association, seront supprimées a causé de gros soucis au comité. Les premiers entretiens à ce sujet ont pu avoir lieu avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale encore avant la fin de l'année. En outre, le comité a décidé d'introduire au niveau de l'association une comptabilité des coûts (manuel Finances) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005. En 2004 ces deux sujets vont marquer les travaux du comité dans le domaine des finances.

 **Daniel Kettiger**



## **2.3. Rapport du secrétariat**

### **Tarifs**

En mai déjà ont été entamées les discussions entre l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale sur le tarif des prestations d'aide ménagère 2004. Nous avons fait valoir que le canton de Berne pratique dans ce domaine, en comparaison avec les autres cantons, les tarifs en moyenne les plus élevés. Pour ce motif, le Conseil-exécutif a déclaré que les tarifs des prestations d'aide ménagère ne seraient pas augmentés au 01.01.04.

Etant donné que, en été 2002, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a dénoncé la convention tarifaire conclue avec les assureurs-maladie et qu'aucune nouvelle convention n'a vu le jour, le Conseil-exécutif a dû décider du tarif à appliquer. A la fin janvier 2003 les deux partenaires à la convention santésuisse Berne et l'association cantonale se sont rencontrés sur invitation de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Ils se sont mis d'accord pour fixer le prix des prestations de soins à Fr. 55.20. Le 18 juin, le Conseil-exécutif a rendu sa décision et fixé le tarif à Fr. 66.60. Comme nous nous y attendions, santésuisse Berne a interjeté recours contre cette décision. Ce recours a pour effet que le prix convenu ne peut être facturé qu'avec réserve. Il s'écoulera certainement encore un à deux ans jusqu'à ce que le Conseil fédéral prenne une décision définitive ; dans le meilleur des cas, une décision pourrait tomber à fin 2004.

### **Conseils**

Une prestation importante de l'association est le service-conseil offert à ses membres. Ce qui ressort aussi du fait qu'environ 30 pour cent du temps de travail total du secrétariat est consacré à des prestations directes pour les membres. Outre les conseils, il s'agit aussi des rencontres comme la conférence des présidents ou l'assemblée des délégués. Je consacre environ un tiers de mon temps de travail dans ce domaine, le poste le plus important étant constitué par les conseils téléphoniques, par lettre ou par e-mail. Ce nouveau média électronique est beaucoup utilisé par nos membres.

Outre les conseils en règle générale brefs, nous avons aussi été appelés pour des consultations de plus grande envergure. Il s'est révélé que les organisations d'aide et de soins à domicile ont de plus en plus de difficultés avec les prescriptions du canton et des communes au niveau financier. A part les questions financières, ces consultations ont porté sur des points d'organisation et de structures.

Nous avons enregistré également une augmentation des questions d'ordre juridique qui ont été traitées par la juriste de notre association, Margrit Gilardi.

### **Saisie du temps**

Grâce à une saisie détaillée du temps de travail, nous pouvons analyser de quelle manière les ressources de l'association se répartissent, condition fondamentale d'une direction ciblée et d'une orientation stratégique de l'association.

Dans le domaine des prestations à nos membres, l'exercice sous rubrique a enregistré une nouvelle fois une augmentation d'environ un tiers du temps de travail total. La représentation des intérêts en a quant à elle requis un cinquième. Environ huit pour cent du temps de travail ont été nécessaire pour la préparation et la distribution des documents de travail. Le domaine de la formation a subi un net recul. Le comité a décidé de cesser ses activités dans ce domaine, raison pour laquelle la collaboratrice responsable de la formation a été licenciée à la fin 2003.

Sinon, il n'y a pas eu, au cours de l'année sous revue, de changements au niveau du personnel.

 **Piero F. Catani**

## **2.4. Rapport de l'Office de contrôle et d'arbitrage de la Commission paritaire de conciliation (CPC)**

Six cas ont été soumis au jugement d'une personne mandatée par l'**Office de contrôle** au cours de l'exercice sous rubrique (tous transmis par des organisations d'aide et de soins à domicile), dont

- trois cas en raison du plafonnement des coûts/heures concernant les malades chroniques par les assureurs maladie basés sur un rapport médical confidentiel ou au moyen d'une répartition "fictive" dans les degrés du système central des homes médicalisés. La décision de la mandataire de l'Office de contrôle selon laquelle les heures facturées par les organisations d'aide et de soins à domicile étaient correctes a été acceptée par les assureurs.
- deux cas parce que l'assureur maladie ne reconnaît pas de prestations obligatoires au sens de la LAMal dans le domaine des soins de base psychiatriques dispensés par l'aide et les soins à domicile, également dans le domaine de la toxicomanie, et qu'il exclut un remboursement. La décision de l'Office de contrôle admettant que les prestations de l'aide et des soins à domicile sont „justes" (entre autres parce qu'un traitement en institution spécialisée reviendrait considérablement plus cher) n'a pas été acceptée par l'assureur maladie, qui a porté l'affaire devant l'Office d'arbitrage. Le second cas est en suspens et sera traité en 2004.
- un cas pour des soins de base psychogériatriques dispensés à un malade chronique soigné pour d'autres motifs également par l'aide et les soins à domicile, que l'assureur maladie ne reconnaît pas comme tels. Sur la base du dossier remis, la décision de l'Office de contrôle confirme dans ce cas l'opinion de l'assureur maladie (un éventuel recours à l'Office d'arbitrage n'est pas envisagé parce que le patient est mort peu après).

Deux cas de limite coût/heures annoncés par les assureurs maladie ont été retirés après contact téléphonique du secrétaire CPC avec les „contractants" ou réglés à l'amiable et n'ont pas été examinés par une mandataire de l'Office de contrôle.

L'**Office d'arbitrage** a été sollicité à deux reprises: un cas de soins psychiatriques de base soumis par un assureur maladie (voir ci-dessus) et l'autre par une organisation d'aide et de soins à domicile qui attend une recommandation dans la querelle „prestations d'aide et de soins à domicile versus coût d'un séjour dans un home médicalisé" (la séance qui en traitera ne doit avoir lieu qu'au début 2004).

 **J. Calcio – Gandino, Secrétaire CPC**

## **2.5. Commission spécialisée Médiateur bernois pour les questions de vieillesse et les homes**

L'extension demandée par le Canton de la compétence du médiateur pour les questions de vieillesse et les homes aux homes pour enfants et adolescents a eu pour conséquence un élargissement du support juridique et le détachement de ce service de l'ABIV (Association bernoise des institutions pour la vieillesse), processus qui s'est déroulé au cours de l'année sous revue avec la création de la **Fondation bernoise Médiateur pour les questions de vieillesse et les homes**. Les fondateurs du service de médiation sont, outre les supports juridiques déjà existants (ABIV, Association des communes bernoises, Heimverband Berne, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, IGIEB - Interessengemeinschaft der Institutionen für erwachsene Behinderte im Kanton Bern - , insieme et Pro Senectute), les églises évangélique-réformée et catholique romaine du canton de Berne, la Conférence bernoise d'aide sociale et de tutelle, Senevita SA et la commune bourgeoise de Berne.

La fondation a vu le jour le 29.4.2003 et le Conseil de fondation a pu reprendre sans à-coup le travail de la commission spécialisée.

Andrea Lanz, médiatrice de la commission spécialisée s'est très bien familiarisée avec sa nouvelle fonction. Elle s'est trouvée confrontée durant l'année sous revue à toutes sortes de questions. Ce qui est frappant, c'est la forte augmentation des questions touchant au droit du travail et de celles des proches. Ici aussi se reflète la pression imposée dans les institutions aussi bien au niveau de la charge infligée aux collaborateurs qu'à celui de l'insatisfaction grandissante des proches quant à la prestation d'encadrement. A quel point faisons-nous fausse route ? Et à quel degré ce phénomène va-t-il se répercuter sur les prestations d'aide et de soins à domicile si nous devons à l'avenir, selon les décisions les plus récentes de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, être pour ainsi dire responsables de l'ensemble de la charge des soins supplémentaires?

Mon regard sur le travail et le développement du service de médiation m'amènent à combattre résolument afin que nous recevions aussi les moyens indispensables pour remplir les tâches supplémentaires „confiées“ par le canton.

 **Annina Berger, membre de la commission**

## **2.6. L'aide et les soins à domicile aux enfants dans le canton de Berne**

### **Aide et soins à domicile aux enfants à Thoune: rétrospective de l'année 2003 et perspectives pour l'année 2004**

Comment pourrait-il en être autrement? : 2003 a aussi représenté une année mouvementée au niveau de l'aide et des soins à domicile aux enfants. Lors des 1`532 interventions, 2`063 heures de soins ont été dispensées par le team engagé de l'aide et des soins à domicile aux enfants, qui ont permis de réduire considérablement les séjours en hôpital des enfants touchés ou de retarder leur entrée à l'hôpital. Pour des cas particuliers, nous avons réussi, de concert avec les parents, à rendre possible le décès des enfants à la maison. Grâce à la création d'un deuxième pool de collaboratrices (Thoune et désormais Berne), les trajets ont pu être réduits d'environ vingt-cinq pour cent.

Actuellement notre prestation d'aide et de soins à domicile aux enfants couvre plus de la moitié du territoire cantonal. Le but déclaré est de pouvoir proposer cette prestation sur l'ensemble du canton de Berne. Des activités prometteuses dans cette direction ont été lancées par l'aide et les soins à domicile de Bienne dans la région du Seeland. Une solution devrait encore être trouvée pour les régions d'Oberaargau et du Nord Emmental.

Passons maintenant aux quelques rares nouvelles moins réjouissantes: depuis le milieu de l'année l'assurance-invalidité applique une pratique de participation aux coûts analogue à celle des assureurs maladie, signifiant que les coûts des trajets et l'indemnisation au kilomètre sont complètement à la charge du fournisseur de prestations. Cet état de fait génère des coûts supplémentaires d'environ Fr. 60'000.— par année. Grâce à notre „Fonds aide et soins à domicile aux enfants“ nous avons pu, durant l'exercice sous rubrique, à peu près contenir le déficit. Mais le fonds est désormais complètement asséché. L'aide et les soins à domicile de Thoune ne pourront à l'avenir pas se permettre de prendre en charge ce montant exorbitant. C'est pour cette raison que nous nous sommes réunis avec la SAP et l'association cantonale et cherchons à élaborer une solution de manière à assurer la survie de l'aide et des soins à domicile aux enfants. L'aide et les soins à domicile de Thoune ont reçu lors de cette séance le mandat, en collaboration avec l'aide et les soins à domicile de Bienne, d'élaborer une description de prestation « aide et soins à domicile aux enfants » analogue aux « Prestations de complément dans le domaine de l'aide et des soins à domicile ». Y sont définis entre autres les objectifs de la prestation, son déroulement, la collaboration et la participation

aux coûts des organisations d'aide et de soins à domicile locales. Les informations vont être envoyées à toutes les organisations-membres en détail et par écrit.

Pour pouvoir maintenir l'aide et les soins à domicile aux enfants, nous avons grand besoin que toutes les organisations dans la région desquelles un enfant est soigné par l'aide et les soins à domicile aux enfants participent aux coûts en fonction de la description de prestation. Nous n'y gagnerons pas un centime mais les enfants qui sont tributaires de ces prestations pourront grâce à cette collaboration continuer à compter sur notre assistance.

 **Bernhard Moser, Directeur Aide et soins à domicile Thoune**

### **3. Postface personnelle et remerciements du directeur**

Concernant l'exercice sous rubrique, j'aimerais personnellement mentionner deux choses. Il s'agit de la conférence du 2 avril et du changement au sein du comité.

La conférence du 2 avril a rencontré un intérêt soutenu auprès des président-e-s et des directions. Bien plus de 200 personnes se sont penchées activement sur l'avenir de l'aide et des soins à domicile lors de cette rencontre. C'est avec plaisir que j'ai constaté que les signes des temps avaient été reconnus. Ainsi, outre le thème „mise en vigueur des standards“, celui de la „régionalisation“ a été placé à un degré élevé de priorité. La graine étant dès lors semée, ce thème a pu être régulièrement repris et réexaminé au cours de l'exercice sous rubrique. Entre-temps on discute ferme d'une régionalisation dans plusieurs régions. La direction de l'association traitera aussi cette question de manière intensive en 2004. Avec la mise en oeuvre de la régionalisation d'autres thèmes importants pour l'aide et les soins à domicile pourront être abordés, dont le tout premier est celui des standards uniformes pour les organisations d'aide et de soins à domicile. Grâce au travail effectué sur ces deux sujets, les jalons sont posés pour que l'aide et les soins à domicile puissent aussi à l'avenir fournir des prestations adaptées au client, efficaces et économiques.

Le 19 juin ont été élus cinq nouveaux membres du comité et une nouvelle présidente, ce qui signifiait un comité pratiquement complètement renouvelé puisque seul un membre de l'ancien comité demeurait en fonction. Cette situation entraîne des changements radicaux pour l'association. De nouveaux sujets ont été discutés, ceux qui sont connus ou qui ont fait leurs preuves ont été remis en question et en partie aussi abandonnés. Il a fallu trouver le ton de collaboration avec le nouveau comité, ce qui a exigé de tous les participants une grande disposition à s'engager dans la nouveauté. La nouveauté signifie toujours modification et confrontation avec l'inconnu, ce qui peut éveiller des peurs. Mais cela signifie aussi le départ vers de nouvelles rives et de nouvelles perspectives. Les deux parties, le comité et le secrétariat, se sont réunis pendant ces mois en séances intensives et ont développé de nouvelles perspectives pour l'association. Un nouvel élan et un souffle vivifiant sont perceptibles au secrétariat. De nouveaux projets sont envisagés et j'ai la conviction que la direction de l'aide et des soins à domicile est bien équipée pour les tâches associatives futures.

En conclusion j'aimerais ici remercier tous les collaboratrices et collaborateurs (ils sont bien plus de 3000!) des organisations d'aide et de soins à domicile pour leur travail constructif auprès des clientes et des clients. Merci beaucoup aussi de véhiculer une image positive de l'aide et des soins à domicile dans la population. Je leur souhaite pour l'avenir beaucoup de force et le courage de s'attaquer aux changements qui les attendent dans la branche de l'aide et des soins à domicile.

**Piero F. Catani, Directeur**

## 4. Comptes annuels

### Charges

No compte		Comptes 2002	Budget 2003	Comptes 2003	Ecart en Fr.	et en %
33	Frais de personnel direction/administration	292'318.35	300'000.00	294'422.50	-5'577.50	-2%
37	Prestations sociales	57'513.95	59'500.00	57'583.10	-1'916.90	-3%
38	Frais de personnel tiers	60'636.30	63'500.00	94'320.50	30'820.50	49%
39	Frais de personnel annexes	15'379.75	16'500.00	12'122.50	-4'377.50	-27%
53	Entretien et réparations	17'332.65	6'000.00	5'978.50	-21.50	
54	Utilisation des équipements	52'181.65	53'000.00	52'400.00	-600.00	-1%
55	Energie et eau	975.00	1'000.00	1'118.15	118.15	12%
57	Frais administration / informatique / relations publiques	72'052.40	75'000.00	84'164.60	9'164.60	12%
58	Primes d'assurances, taxes	28'705.93	30'000.00	28'782.24	-1'217.76	-4%
59	Autres frais d'exploitation					
	Achat matériel publicitaire et imprimés	37'502.05	40'000.00	61'892.95	21'892.95	55%
	Formation de tiers	18'723.90	20'000.00	22'035.95	2'035.95	10%
	Projets	18'912.75	56'000.00	41'752.30	-14'247.70	-25%
<b>Total charges</b>		<b>672'234.68</b>	<b>720'500.00</b>	<b>756'573.29</b>	<b>36'073.29</b>	<b>5%</b>

### Produit

62	Formation de tiers	46'885.00	45'000.00	51'660.00	6'660.00	
65	Vente de matériel publicitaire et d'imprimés	80'340.90	80'000.00	129'890.25	49'890.25	62%
66	Intérêts du capital	1'789.40	1'000.00	1'016.25	16.25	-2%
69	Subventions + cotisations des membres					
	Subventions OFAS	200'000.00	200'000.00	200'000.00	-	0%
	Cotisations des membres	351'412.60	383'700.00	397'500.00	13'800.00	-3%
80	Charges/Produits extraordinaires	1'389.10		2'582.95		
<b>Total Produit</b>		<b>681'817.00</b>	<b>709'700.00</b>	<b>782'649.45</b>	<b>72'949.45</b>	<b>10%</b>

### Résumé

Total Charges	672'234.68	720'500.00	756'573.29	36'073.29	5%
Total Produit	681'817.00	709'700.00	782'649.45	72'949.45	10%
<b>Solde</b>	<b>9'582.32</b>	<b>-10'800.00</b>	<b>26'076.16</b>	<b>36'876.16</b>	<b>-341%</b>

## Bilan au 31.12.2003

	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Caisse	1'405.45	
Compte de chèques postaux	10'663.24	
CCP dons	5'775.85	
Compte épargne Banque Valiant	74'324.07	
Débiteurs	22'247.70	
Impôt anticipé	355.70	
Ducroire sur créances	- 1'100.00	
Stock imprimés et matériel publicitaire	16'151.80	
Cautions	0.00	
Actifs transitoires	0.00	
Mobiliers, équipements informatiques	0.00	
Créditeurs		18'176.45
Crédit bancaire Banque Valiant		-2'043.95
Passifs transitoires		9'000.00
Capital de l'association		12'270.71
Augmentation capital propre 2003		38'017.55
Fonds de développement		28'326.89
Excédent		<u>26'076.16</u>
Résultat du bilan	<u>129'823.81</u>	<u>129'823.81</u>

## **Finances**

Les comptes 2003 bouclent avec une différence par rapport au budget de Fr. 36'073.29 pour les dépenses (sur un total de Fr. 756'573.29) et de Fr. 72'949.45 pour les recettes (sur un total de Fr. 782'649.45). Il en résulte un excédent de Fr. 26'076.16 en lieu et place d'un déficit budgété de Fr. 10'800.--.

Ce très bon résultat a pu être atteint pour l'essentiel par la vente de matériel publicitaire et d'imprimés pour un montant d'environ Fr. 50'000.- plus élevé que celui budgété. Cet écart est à imputer au fait que, au cours de l'exercice sous revue, un plus grand nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile extra-cantonaux ont commandé du matériel auprès de notre association. L'action de vente du sac à dos de l'aide et des soins à domicile, qui a connu un énorme succès, y a également contribué.

Dans le texte ci-après, tous les écarts importants font l'objet d'un commentaire. La numérotation des comptes se réfère aux comptes annuels détaillés. Les comptes annuels ne sont présentés dans le rapport annuel qu'au niveau des groupes de comptes. Les comptes annuels comportant les comptes détaillés sont envoyés aux organisations-membres séparément.

### **Charges:**

#### *Groupe de comptes 33, Frais de personnel direction/administration*

##### Compte 3320 Présidence

Budget 2003: 25'000.-                      Comptes 2003: 13'000.-                      Différence: 12'000.-

Le changement intervenu dans la présidence a entraîné une nouvelle réglementation des indemnités. L'indemnisation se base sur un tarif horaire de Fr. 94.50, y compris les cotisations sociales, les cotisations de l'employeur et de l'employé ainsi que l'indemnisation des jours fériés et le 13e salaire. Sur ce compte n'ont été comptabilisées que les indemnités de présidence jusqu'en été 2003. Pour la seconde moitié de l'année elles l'ont été sur le compte 3815.

#### *Groupe de comptes 37, Prestations sociales*

##### Compte 3730 Indemnités journalières en cas de maladie

Budget 2003: 1'000.-                      Comptes 2003: 1'434.60                      Différence: 434.60

Ce montant correspond à peu près aux comptes 2003. En 2002, ce poste a été inscrit trop bas au budget 2003.

#### *Groupe de comptes 38, Frais de personnel tiers*

##### Compte 3800 Comptabilité sans AVS

Budget 2003: 17'000.-                      Comptes 2003: 18'300.-                      Différence: 1'300.-

L'augmentation massive de vente de matériel publicitaire et d'imprimés a entraîné un travail de comptabilisation plus important.

##### Compte 3815 Présidence dès le 20.06.03

Budget 2003: 0                              Comptes 2003: 22'684.-                      Différence: 22'684.-

Nouveau compte suite à la modification des indemnités de présidence, voir commentaire sous compte 3320.

##### Compte 3840 Conseils juridiques

Budget 2003: 3'500.-                      Comptes 2003: 5'543.10                      Différence: 2'043.10

Nos organisations-membres ont davantage fait appel au service de conseils juridiques.

##### Compte 3865 Service de nettoyage

Budget 2003: 0                              Comptes 2003: 3'415.55                      Différence: 3'415.55

Création d'un nouveau poste. Jusqu'ici la femme de ménage était employée par l'association cantonale et portée sur le compte 3300. Dès 2003 un institut de nettoyage externe a été chargé du nettoyage.

*Groupe de comptes 54, Utilisation des équipements*Compte 5445 Loyer et charges

Budget 2003: 33'000.-- Comptes 2003: 32'400.- Différence: 600.-

Un bureau était sous-loué jusqu'en été 2003. Ces recettes supplémentaires n'existent plus depuis la moitié de 2003.

*Groupe de comptes 57, Frais administration/informatique/relations publiques*Compte 5703 Littérature spécialisée et revues

Budget 2003: 2'000.- Comptes 2003: 3'399.20 Différence: 1'399.20

En fin d'année le manuel RAI-Home-Care a été acheté pour l'ensemble du comité et pour le secrétariat, montant qui n'était pas inscrit au budget. Coût: environ Fr. 1'000.-

Compte 5719 Rencontres membres

Budget 2003: 10'000.- Comptes 2003: 19'112.30 Différence: 9'112.30

La rencontre très réussie du 2 avril 2003 a entraîné des coûts supplémentaires non prévus au budget en raison de la location de locaux, de dépenses destinées aux participants (boissons, paquets repas) et de modérateurs supplémentaires. De plus, une assemblée des délégués extraordinaire non budgétée a eu lieu le 1er décembre.

Compte 5720 Informatique

Budget 2003: 0 Comptes 2'606.95 Différence: 2'606.95

Il s'agit d'un nouveau compte. Un nouveau pare-feu (protection contre les virus) ainsi qu'une version complète de Acrobat Reader (servant à créer des fichiers PDF) ont dû être achetés.

*Groupe de comptes 59, Autres frais d'exploitation*Compte 5900 Achat matériel publicitaire et imprimés

Budget 2003: 40'000.- Comptes 61'810.35 Différence: 21'810.35

Achat de quantités plus importantes en raison de la demande accrue de matériel publicitaire par les autres associations cantonales et de la journée Aide et soins à domicile. A part les charges supplémentaires, des produits supplémentaires ont été enregistrés sur le compte 6500 (vente matériel publicitaire et imprimés).

Compte 5930 Projet négociations tarifaires

Budget 2003: 15'000.- Comptes 2003: 334.40 Différence: 14'665.60

Le coût de la consultation juridique relative aux négociations tarifaires a été pris en charge par l'aide et les soins à domicile de Berne à titre de don.

Compte 5932 Projet homepage

Budget 2003: 41'000.- Comptes 2003: 40'415.85 Différence: 584.15

Les comptes 2003 contiennent une réserve de Fr. 5'000.- en vue des adaptations nécessaires de notre site.

**Produits:**Compte 6500 Vente matériel publicitaire et imprimés

Budget 2003: 65'000.- Comptes 2003: 114'722.45 Différence: 49'722.45

Produits plus élevés en raison de la journée Aide et soins à domicile.

Compte 6590 Pertes sur débiteurs

Budget 2003: 0 Comptes 2003: 750.- Différence: 750.-

Augmentation de la réserve de du croire sur débiteurs



## 5. Rapport de vérification

Selon le mandat qui nous a été confié, nous avons procédé ce jour à l'examen des comptes 2003 de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Au moyen d'un échantillonnage aléatoire, nous avons vérifié l'exactitude des justificatifs ainsi que des écritures comptables s'y référant et nous pouvons en attester la conformité.

Compte tenu de la subvention fédérale de l'Office fédéral des assurances sociales de Fr. 200'000.--, les comptes bouclent avec un excédent de Fr. 26'076.16. Après comptabilisation de cet excédent, le capital de l'association se monte à Fr. 76'364.42. Celui-ci se compose de: capital de l'association Fr. 12'270.71, augmentation du capital propre 2003 Fr. 38'017.55 et excédent Fr. 26'076.16.

Le fonds Développement accuse au 31.12.2003 un solde de Fr. 28'326.89 en raison de la prise en compte d'une diminution de fortune de Fr. 4'800.--.

Sur la base de notre révision, nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'association, tenus comme à l'accoutumée consciencieusement et avec soin, et de donner décharge au comptable en le remerciant pour la fiabilité de son travail.

Les vérificateurs des comptes:

Rita Zellweger Schnyder  
Aarberg

Beat Bieri  
Schüpfen

Berne, le 4 mars 2004